



Formation certifiante Psycho-praticien.

Psychopraticien

Quel statut du Psychopraticien?

Psychopraticien, c'est désormais le titre que vous pourrez porter si vous désirez vous engager dans une formation en psychothérapie.

« Le titre de psychothérapeute a été vidé de son sens... ». Suite à la loi qui a été délivrée en France, au Luxembourg et qui le sera prochainement en Belgique le statut de Psychothérapeute est un titre uniquement autorisé pour les personnes sortant d'étude universitaire.

C'est pourquoi tous les syndicats représentatifs de la profession se sont mis d'accord sur le terme de Psychopraticien – qui peut être assorti du qualificatif « certifié ».

Il s'agit d'une dénomination d'une activité professionnelle.

En quoi consiste le métier de Psychopraticien ?

Le terme Psychopraticien relationnel désigne des praticiens de la psychothérapie en thérapie brève, c'est-à-dire accompagnant des personnes qui veulent retrouver un équilibre de vie et trouver un chemin de guérison psychologique/émotionnel/physique.

Aucun pré-requis pour la formation

Aucun pré-requis n'est demandé pour la formation. Toutes personnes désireuses d'un changement personnel, professionnel peuvent acquérir la certification de Psycho-praticien.

Etude de la formation en Psycho-praticien

- Les bases de la psychanalyse Freudienne

- Les bases de la psychanalyse Jungienne

- Les bases comportementales

- La psychopathologie psychanalytique

- Le développement de l'enfant

- Les bases de l'analyse transactionnelle (les états du moi)

- Formé [A.C.P](#)

- Les bases de la psychosomatique.

- L'ennéagramme.

- Formé [E.F.T](#)

- Les mécanismes de défenses.

- Les neurosciences et les neurosciences des émotions

- Formé [T.A.T](#)

- La déontologie de la psychothérapie.

- Formé [REMAP](#)

- La dissociation/ la déconnexion.

- Formé [T.I.P.I](#)

- Pharmacologie.

- Formé [F.L.A.S.H](#)

- Formé [Reiki niveau I](#)

- Pratique.

Déroulement de la formation.

- Déroulement des années :

- septembre 2019/ juin 2020
- 1 X par mois-> 3jours

Dates fixées

- Dates de la formation :

- 1 X par mois -> 3 jours

- Dates 2019 :
 - - septembre : 6/7/8 (9:00/15:00)
 - - octobre : 18/19/20 (9:00/15:00)
 - - novembre : 15/16/17(9:00/15:00)
 - - décembre : 20/21/22(9:00/15:00)
- Date 2020 :
 - - janvier :3/4/5(9:00/15:00)
 - - février :7/8/9(9:00/15:00)
 - - mars :6/7/8(9:00/15:00)
 - - avril : 3/4/5(9:00/15:00)
 - - mai : 1/2/3(9:00/15:00)
 - - juin : 5/6/7(9:00/15:00)

- Montant de la formation :

Formation complète : 2 940€

-> Acompte de 540€

- 1X 540€ (payable en 1x)
- 2X 270€ (Payable en 2X possible)

-> Domiciliation de 220 euros par mois faites au préalable.

(Payement effectué pendant 12 mois de septembre 2019->juin 2020)

CENTRE DE RESSOURCE PERSONNEL

Fiche d'inscription à la formation Psycho-Praticien 2019/2020



INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE			
Nom	Prénom	Date de naissance ->	
Adresse		N°	
Ville	province	Code postal	
Téléphone	Adresse électronique		

FORMATION 2019/2020

FORMATION COMPLÈTE DE SEPTEMBRE 2019 À JUIN 2020

DEROULEMENT MENSUEL

PAR MOIS : 1X 3 JOURS

DEROULEMENT DES JOURNEES

DE 9 :00 A 12 :00 / DE 13 :00 A 15 :00

MONTANT ET MODE DE REMBOURSEMENT

MONTANT DE LA FORMATION COMPLETE :
2940€

LA SOMME SERA DUE COMME SUITE :

- Acompte de 540€

Comme suite (biffer la mention souhaitée)

1x540€ (payable en 1X)

2x270€ (payable en 2X)

L'acompte et le document rempli transmis font foi d'inscription.

- prélèvement de 220€ via mandat de domiciliation

(Mandat à remplir le 1^{er} de la formation)

220 € sera prélevé sur votre compte tous les 10 de chaque mois septembre 2019->juin 2020

***Une demande de domiciliation vous sera présentée le 1^{er} jour de formation,
que l'on vous demandera de remplir.***

COORDONNEES DU CENTRE DE RESSOURCE ET BIEN-ETRE

SAISELET LAURENCE
CENTRE DE RESSOURCE PERSONNEL
1, PLACE PATTON 6600 BASTOGNE.

Gsm : 0032/479.62.69.89

saiseletlaurence@live.be

COMPTE BANCAIRE :

BNP PARIBAS FORTIS

BIC : GEBABEBB

NUM : BE97 0017 6905 2149

COMMUNICATION : NOM/PRENOM+ ANNEE 2019+ FORMATION

QUESTIONNAIRE POUR L'ELEVE

QUEL EST VOTRE ACTIVITE ACTUEL ?

POURQUOI AIMERIEZ-VOUS VOUS FORMER EN TANT QUE PSYCHO-PRATICIEN ?

QUEL EST VOTRE PARCOURS DE VIE ?

POURQUOI ETES VOUS ATTIRE VERS CETTE PROFESSION ?

CONTRAT FAIT AVEC LE CENTRE DE RESSOURCE PERSONNEL

1.0- CONTRAT ENTRE LA DIRECTION ET L'ÉLÈVE.

Le contrat, ici présent, oblige les parties à respecter ce qui suit :

- La direction s'engage à enseigner à l'élève tout ce qui est stipulé dans l'apprentissage (page 1) afin d'avoir une formation complète pour pratiquer en tant que psycho-praticien.
- La direction s'engage à fournir à l'élève : les syllabi, la pratique et les supervisions adéquats à la formation.
- La direction s'engage à respecter la vie privée de l'élève et de toutes les données de la vie privée stipulée sur le contrat ici présent.
- Il est important d'honorer le contrat afin d'éviter un maximum de déstabiliser le groupe qui a été mis en place.

1.1-CONTRAT ENTRE L'ÉLÈVE ET LA DIRECTION.

Le contrat, ici présent, oblige les parties à respecter ce qui suit :

- L'élève s'engage à respecter la vie privée de ses confrères.
- L'élève s'engage à être présent pendant les cours ci-décrits (page 1) dans le contrat.
- L'élève s'engage à la confidentialité comme dans son futur travail de psycho-praticien.
- L'élève s'engage à pratiquer les exercices qui lui sont demandés en cours et hors du cours.
- L'élève s'engage à n'avoir aucune discrimination ni envers ses confrères, la direction, le centre, les formateurs.
- Pour toute annulation, l'élève enverra une lettre recommandée avec accusé de réception.
- L'élève s'engage à verser 30% de la somme restante pour toute annulation de sa part après la signature du contrat.

A toutes transgressions à ce contrat, la direction se donne le droit d'exclure l'élève hors du cours.

ANNULATION DU CONTRAT DE LA FORMATION EN PSYCHO-PRATICIEN.

Le contrat, ici présent, oblige les parties à respecter ce qui suit :

- La direction se réserve le droit d'annuler le contrat de la formation en psycho-praticien par lettre recommandée si ce dernier n'a pas été respecté comme nommé dans les conditions des points 1.1 et ce, sans remboursement de ce qui a déjà été versé précédemment.
- Si l'élève résilie sa formation en psycho praticien, il quittera cette dernière, sans remboursement de ce qui aura été déjà versé précédemment et un versement de 30% de la somme restante lui sera réclamé avec un minimum de 200€.
- En cas de manquement, le centre se donne le droit de recourir à un huissier de justice en vue d'obtenir un jugement.

FAIT A **LE**/...../.....

SIGNATURE.....